

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mars 2024

RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DES PARLEMENTAIRES - (N° 2076)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 163

présenté par

M. Leseul et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 72 de M. Morel-À-L'Huissier

-----

**ARTICLE UNIQUE**

À l'alinéa 3, substituer à la référence :

« 1° »

la référence :

« 5° ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.